AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5167
FR0012127173-FS1361

26 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 novembre 2020, M. Emile Loria a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2020, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société anonyme MS Medical Synergy qu'il contrôle, les seuils de 20% du capital et 15% des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS et détenir directement et indirectement 3 199 353 actions OSE IMMUNOTHERAPEUTICS représentant autant de droits de vote, soit 17,81% du capital et 13,39% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Emile Loria	2 471 000	13,76	2 471 000	10,35
MS Medical Synergy	728 353	4,06	728 353	3,05
Total Emile Loria	**3 199 353**	**17,81**	**3 199 353**	**13,39**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS[2].

À cette occasion, M. Emile Loria a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15% du capital et la société MS Medical Synergy a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital.

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 960 413 actions représentant 23 884 966 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqués de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS des 16 et 18 novembre 2020